



Paris, le 28 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Première victoire d'étape pour une meilleure traçabilité des miels vendus en France !

L'Union Nationale de l'Apiculture Française et la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels saluent le vote, cette nuit, d'un amendement sur la réglementation de l'étiquetage des miels.

Hier, mardi 27 mars, le Comité de Soutien des Elus à l'abeille et aux apiculteurs a présenté un projet d'amendement visant à renforcer la transparence de l'origine des miels vendus en France, dans le cadre de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable.

Tard dans la soirée, la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale a discuté de cet amendement et l'a adopté. **L'amendement rend obligatoire l'indication de chaque pays d'origine pour tous les miels y compris les miels issus de plusieurs pays.**

Il vient remédier à un grave déficit d'information du consommateur sur le sujet. Il est en effet aujourd'hui possible de trouver dans les rayons français du miel portant la mention opaque « mélange de miels originaires/non originaires de l'Union européenne ».

C'est une première victoire pour l'UNAF et la FFAP qui ont mobilisé, tout comme l'UFC que choisir, les parlementaires sur le sujet depuis plusieurs mois.

L'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française), la **FFAP** (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels), les ONG et les partenaires du Comité de Soutien des Elus mais aussi les consommateurs et l'ensemble des citoyens seront vigilants dans les semaines à venir et suivront attentivement le parcours législatif de la loi agricole ainsi que le vote final.

CONTACT PRESSE - Anne Henriot
06 07 03 17 56 - 04 99 61 29 90
anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF - 26, rue des Tournelles 75004 Paris - Tel. 01 48 87 47 15 - Fax 01 48 87 76 44 - www.unaf-apiculture.info